

MUTUELLE DES TOREROS LANDAIS

ANNEE 2020

Malgré les conditions particulières liées aux difficultés occasionnées par la crise sanitaire et affectant tout particulièrement la Course Landaise, avec de très importantes restrictions au niveau du calendrier des courses, concours, rendez-vous fédéraux et organisations festives, la Mutuelle des Toreros landais a poursuivi sa mission durant sa 115ème année d'existence, grâce à la forte implication de ses bénévoles qui en assurent totalement le fonctionnement.

REUNIONS du CONSEIL d'ADMINISTRATION

Mercredi 15 Janvier à Pomarez

La réunion de préparation de l'Assemblée Générale 2019, fixée à Pouillon le 1er février, est marquée par l'approbation des comptes de la saison 2019, établis par le cabinet comptable KPMG.

Résultat : moins 26 600 euros. Le déficit est dû à la baisse du produit des cotisations (-2,3%).

On note une sensible augmentation des secours versés aux toreros blessés (42 050 euros contre 33 610 en 2018).

Une partie des cotisations est reversée à la mutuelle-partenaire Oréade-PréviFrance. Celle-ci intervient en 3e position après le régime général (Sécurité Sociale, MSA ou MSI des artisans) et la mutuelle personnelle. Sont garantis par Oréade-PréviFrance, des soins médicaux sur des dossiers déjà pris en charge par le régime général. Des soins dentaires (prothèses et orthodontie), l'ostéopathie et des soins de confort pour lesquels un plafond de 150 euros est fixé. La Mutuelle des Toreros n'est pas autorisée à effectuer des remboursements. Elle ne peut accorder que des secours.

Une compensation est versée à la Fédération française de la Course Landaise qui effectue la collecte des cotisations auprès des comités organisateurs de courses.

La Mutuelle assure la dotation des différentes cuadrillas pour tous les toreros, en pharmacies, régulièrement réapprovisionnées, contenant des produits de protection (bandes et produits autocollants) et de confort (crèmes et pommades). Tous les toreros ont accès aux pharmacies des cuadrillas. Même ceux qui ne cotisent pas à la Mutuelle des Toreros.

Les frais de fonctionnement sont réduits car aucun administrateur n'a perçu d'indemnité financière ni de frais de déplacement.

Malgré le déficit de 2019, la structure financière de la Mutuelle des Toreros est solide, fruit de 114 ans de bonne gestion. Le soutien de la subvention du Conseil Départemental est indispensable, ainsi que l'apport de la générosité des Membres donateurs (membres honoraires).

La Mutuelle possède actuellement une trésorerie de l'ordre de 400 300 euros.

Ce rapport financier est approuvé à l'unanimité. Le Conseil d'administration décide de ne pas modifier le montant des cotisations 2020 ni des secours journaliers aux toreros blessés.

Jeudi 23 juillet à Tartas

Election du Bureau du Conseil d'Administration de la Mutuelle.

Présidente: Bernadette Barrère, Vice-présidents : Gilbert Ducassou, Pascal Ducasse et Eric Merville; Secrétaires Michel Décla; secrétaire chargée des secours : Anne Darracq; trésorière : Ghislaine Lurbe; trésorière adjointe : Claudine Gourgues. Membres du Bureau : Olivier Barère, Jean Barrère, Ludovic Gontéro, Serge Junca, Jean Laffitte, Jean-Paul Lahitte, Jean-Marc Lalanne, Bastien Moity, Eric Passicousset et Janick Truchat.

En raison des grandes incertitudes, liées au Covid-19, sur le déroulement de la saison, avec l'absence de courses entre le 15 mars et la mi-juillet et le manque de perspectives pour la suite de la saison, et afin que les acteurs soient couverts en cas de blessure, la proposition d'encaisser tous les chèques de cotisations des toreros et de faire le point en fin de saison est entérinée.

Une étude de la situation et du statut des vachers est prévue, en liaison avec les responsables de la Fédération française de la Course Landaise.

Mercredi 30 décembre à Tartas

Les travaux du Cabinet comptable KPMG, destinés à clôturer les comptes 2020 n'étant pas terminés, il n'est pas possible pour Ghislaine Lurbe, trésorière, de présenter le compte-rendu financier définitif. Malgré la faiblesse de l'activité, inégale suivant les formations (ganadéris et cuadrillas), la Mutuelle a dû faire face en 2020 à des frais incontournables comme les cotisations versées à la mutuelle-partenaire Prévifrance, la rémunération du Cabinet Comptable, ainsi que les secours versés en cours de saison aux toreros blessés et, en fin d'année, aux toreros honoraires. Sans oublier les Secours exceptionnels.

Il est décidé de conserver en caisse la totalité des cotisations perçues en 2020 et de réduire de 50% le montant des cotisations 2021, versées par les adhérents.

En 2020 : Nombre d'adhésions : 164, soit 140 payants et 24 gratuits (jeunes toreros qui adhèrent pour la première fois) sur un total de 231 toreros licenciés.

Cotisations 2021 (tarif exceptionnel suite à l'année très particulière 2020).

Ganadéros 1ère catégorie (courses formelles) : Tarif exceptionnel 110 euros (contre 215 en 2020)

Acteurs 1ère catégorie (courses formelles) : Tarif exceptionnel 100 euros (contre 195 euros en 2020)

Ganadéros de 2e catégorie (courses de seconde) : tarif exceptionnel 75 euros (contre 170 euros en 2020).

Acteurs de 2e catégorie (courses de seconde et de promotion) : tarif exceptionnel 75 euros (contre 150 euros en 2020).

Vachers : Tarif exceptionnel de 75 euros (contre 150 euros en 2020).

Gratuité maintenue pour la première licence auprès d'un ganadéro et pour la 1ère licence après l'Ecole Taurine.

Comme chaque fin d'année, les secours traditionnels sont versés aux Toreros honoraires. S'ajoutent les secours exceptionnels.

*A la fin de la réunion du mercredi 30 décembre, Bernadette Barrère fait part du don effectué à la Mutuelle des Toreros par Fabrice Lafourcade, auteur du livre "Mathieu Nogues, Vaincre ou mourir". La somme de 600 € correspond à un premier acompte sur ses droits d'auteurs.

*Au cours d'un échange, les membres du Conseil d'Administration font part de leur inquiétude sur le déroulement de la saison 2021.

Les conditions sanitaires permettront-elles la reprise des courses durant le printemps ?

Les comités et clubs organisateurs, privés des recettes annexes (repas et buvettes), prendront-ils le risque de programmer un spectacle ?

Certains ganadéros risquent de ne pas pouvoir supporter une nouvelle "année blanche" si les courses ne reprennent pas.

SECOURS VERSES AUX TOREROS EN 2020

5 déclarations d'accidents ont été effectuées lors des courses de l'année.

Parmi-elles, deux ont donné lieu à des secours.

Lucien Montaud accidenté le 16 février à Urgons. 75 jours ont été indemnisés (arrêt du 17 février au 1er mai inclus). 75 jours à 20 euros : total du secours, 1 500 euros.

Florian Lahitte accidenté le 9 Août à Eauze. 34 jours indemnisés (arrêt du 10 Août au 12 septembre inclus) : 34 jours à 25 euros : total du secours, 850 euros.

ASSEMBLEES GENERALES DE LA MUTUELLE DES TOREROS

Assemblée du 1er Février 2020 (année 2019).

A Pouillon (site du Lac de Luc), l'assemblée réunissait 160 présents ou représentés sur les 286 adhérents (licenciés et membres actifs). Le quorum est atteint.

Le rapport moral, présenté par Michel Décla secrétaire, et le rapport financier 2019, présenté par Geneviève Luquet-

Theux experte comptable du Cabinet KPMG, sont approuvés à l'unanimité. Fabienne Dutoya qui quitte la fonction de trésorière qu'elle remplissait depuis de très nombreuses années est remerciée pour le bon accomplissement de sa mission.

Anne Darracq, secrétaire responsable des secours aux toreros accidentés, présente le compte-rendu des secours.

Sur 115 déclarations d'accident (en 2018 le total s'élevait à 101 déclarations), 39 dossiers ont donné lieu à des indemnités (30 en 2018). Total des secours versés en 2019 : 42 050 € (19 35 journées). En 2018, 33 610 € (1572 jours). S'ajoutaient les secours versés aux toreros honoraires et les secours exceptionnels.

Le renouvellement des membres du Conseil d'Administration s'est déroulé à main levée.

Les 31 membres (représentants des cuadrillas et membres actifs) ont été élus à l'unanimité.

Licenciés et adhérents inscrits, 286; votants 160; exprimés 160. Tous sont élus avec 160 voix.

Assemblée générale de l'année 2020

Dès que la fin du couvre-feu le permettra, une réunion du Conseil d'Administration aura pour mission d'approuver les comptes de l'exercice 2020 et de fixer la date de l'assemblée générale 2020. Cette assemblée aura de préférence la forme d'une réunion traditionnelle ou d'une approbation des rapports d'activité et des comptes 2020 par voie électronique.

Michel Décla